

ÉDITEURS MALHONNÊTES

1. Contexte

Les membres de la communauté universitaire sont souvent invités, par des éditeurs malhonnêtes, à soumettre leurs travaux pour publication dans des revues dites « prédatrices ». De telles revues, sous apparences de périodiques arbitrés authentiques ayant recours à l'évaluation par les pairs, publient en fait des travaux sans les avoir soumis à une évaluation rigoureuse de qualité. La même problématique existe pour les présentations soumises à des réunions savantes. Présenter ces travaux comme ayant reçu l'aval d'experts du domaine constitue alors une forme de fraude que la communauté scientifique doit combattre sous peine de voir la légitimité de l'ensemble de son entreprise remise en question.

2. Publication

Face au risque de la publication par des éditeurs malhonnêtes, la prévention est de mise. Le choix du bon périodique pour publier des travaux est crucial. De façon générale, il est conseillé de publier les résultats de recherche dans des revues reconnues et bien établies et de participer aux réunions savantes organisées par des organismes reconnus.

S'il est malgré tout nécessaire de soumettre un travail à une revue qui nous est inconnue, une vérification de son authenticité est nécessaire. Dans ce contexte, l'utilité de l'information fournie par le périodique lui-même est limitée. Des indices, comme par exemple : des fautes d'orthographe, des délais d'évaluation très courts, la composition du comité scientifique et le manque de détails quant aux frais de publications, peuvent révéler le caractère malhonnête de la revue examinée. Diverses ressources peuvent être consultées afin de vérifier l'authenticité des périodiques :

- *Directory of Open Access Journals (DOAJ)* [doaj.org]
- *Beall's List of Predatory Journals and Publishers* [beallist.weebly.com]

Généralement, les sollicitations de publication ou de participation à des colloques qui proviennent de personnes inconnues doivent être ignorées.

Afin d'éviter les éditeurs malhonnêtes et choisir les périodiques adéquats, les bibliothécaires universitaires peuvent être consultés. On peut également trouver utiles les ressources suivantes :

- *Comment repérer et éviter les éditeurs prédateurs : notions élémentaires pour les chercheurs* (publié par l'Association des bibliothèques de recherche du Canada) [http://www.carl-abrc.ca/doc/predatory_pubs_primer-f.pdf]
- *Think, Check, Submit : Choose the right journal for your research* [thinkchecksubmit.org]

3. Évaluation des dossiers

La FESR invite tous les membres de la communauté universitaire à s'assurer de l'absence, dans leur dossier de renseignements professionnels comme dans tout dossier de demande ou de candidature, de référence à des travaux publiés dans des revues prédatrices ou à des réunions savantes factices. Une confirmation de cette vérification est désormais intégrée au dossier de renseignements professionnels.

En outre, dans le cadre des évaluations et concours confiés à la FESR (subventions internes, demandes de dégrèvement, nominations, prix, etc.), toute éventuelle référence à une publication ou une présentation associée à un éditeur malhonnête sera identifiée. Le cas échéant, le dossier sera rejeté.

La personne dont une publication ou une présentation a été identifiée comme associée à un éditeur malhonnête sera informée de ce fait. Elle sera également sommée de ne pas faire participer les étudiantes et les étudiants à ce type d'activité. En cas de désaccord quant au jugement porté par la FESR, la personne devra faire la démonstration de l'authenticité de la revue ou de la réunion savante incriminée, normalement en fournissant la documentation d'arbitrage (les rapports des évaluateurs et du rédacteur).

La FESR ne soumettra à des organismes externes aucun dossier comportant des références à des publications associées à un éditeur malhonnête. Le cas échéant, les personnes concernées devront retirer de telles références avant que leur dossier soit soumis à un organisme externe.

La FESR n'approuvera aucune dépense liée à la publication d'articles ou à la participation à des réunions savantes associées à des éditeurs malhonnêtes, et ce sans égard à la provenance des fonds.